



MEMOIRE

S O U M I S

A LA COMMISSION D'ETUDE

SUR LES PROBLEMES

INTERMUNICIPAUX DE L'ILE JESUS

P A R

La Ville de St-François

Messieurs les Commissaires,

La Ville de Saint-François est la plus ancienne municipalité de l'Île Jésus. Il fut même un temps assez long où toute l'île était sous le vocable de Saint-François de Sales en l'honneur de Monseigneur François de Momorency Laval. La partie est de notre territoire a été colonisée avant Montréal, on y avait érigé une église, un presbytère et un collège classique, mais elle était indéfendable contre les Iroquois qui pouvaient attaquer de trois côtés à la fois. Devant ces attaques répétées, une partie de la population s'enfuit vers Montréal qui était beaucoup plus facile à défendre et c'est alors qu'en 1686 il y eut le grand massacre qui détruisit tout ce hameau. Un petit bois est encore désigné aujourd'hui sous le nom de Bois des Soeurs. En effet d'après la légende, des religieuses auraient été martyrisées à cet endroit.

Le territoire de Saint-François, d'une superficie totale de 17,500 acres, touche à la rivière des Mille Îles sur une longueur de onze milles et à la rivière des Prairies sur une longueur de quatre milles, en plus de comprendre 27 îles de différentes grandeurs dont une a plus de 450 arpents carrés. Suivant l'urbanisme moderne, la superficie de notre Ville permettrait à 150,000 personnes de vivre dans un décor enchanteur.

Nous sommes bornés au sud par la Cité de Duvernay et au sud ouest par la Ville d'Auteuil. Il n'existe aucun problème de frontière entre ces deux municipalités et la nôtre, les développements domiciliaires communs étant à des milles et des milles de distance

à l'exception d'un seul qui est près de la terre numéro 1 dans notre Ville. Les étendues de terrain entre ces développements domiciliaires sont formés de terres en culture, de terres à bois ou de terres détenues par des spéculateurs.

La municipalité de Saint-François de Sales a été incorporée en ville en janvier 1958, alors que la population résidente était passée de 1,000 ames qu'elle était en 1950 à 2,500 ames. Maintenant la population est de 6,000 ames et la période estivale nous amène quelques 3,500 villégiateurs.

Lorsque notre municipalité a été incorporée en Ville en 1958, la spéculation des terres était très active mais aujourd'hui nous constatons qu'au moins dix de ces terres ont été reprises par les cultivateurs, soit plus de la moitié des terres achetées par des spéculateurs.

La Ville de Saint-François possède son usine de filtration qui est d'une capacité de 1,000,000 de gallons d'eau par jour. En plus de toute la population de la Ville nous alimentons toute la partie est de Duvernay ainsi que près de cinquante (50) logements de St-Vincent de Paul qui sont sis à l'est des terrains du pénitencier. Notre eau, d'après les experts, est la plus facile à traiter de toute la région métropolitaine. Notre réseau est neuf et en parfait état. Il dessert toutes les maisons de notre Ville malgré l'éparpillement des développements sur notre territoire. La conduite maitresse, qui est en partie de 16 pouces et en partie de 14 pouces est, d'une longueur approximative de neuf milles ce qui a exigé des déboursés dispendieux puisqu'il a fallu

traverser des terres sur une distance de plus de deux milles où il n'y a aucune maison riveraine pour pourvoir à l'alimentation en eau la partie est de notre Ville. Cette conduite pourra desservir les nouveaux arrivés pour de nombreuses années à venir.

La Ville de Saint-François possède quatre usines d'épuration dont deux épurent les eaux vannes à 90%. Une cinquième usine d'épuration doit être installée au coût approximatif de \$350,000.00 au cours de 1964. Nous possédons plus de vingt-cinq milles de rue asphaltée et près de cinq milles de rue en gravier.

La Ville s'est procurée en 1963 un terrain de dix arpents carrés pour y aménager un terrain de jeux, lequel aménagement au coût approximatif de \$200,000.00 est prévu pour 1964. Un autre terrain de dix arpents carrés sera exproprié cette année dans un autre secteur afin d'y aménager un terrain de jeux. La Ville possède sept patinoires à travers son territoire qu'elle entretient.

Nous possédons un hôtel de ville neuf qui a été construit en 1962 et qui est suffisamment grand pour les besoins de notre ville pour vingt ans à venir, tenant compte de l'accroissement de la population.

Notre corps de police qui est composé de six policiers à plein temps donne la protection nécessaire à tous les citoyens en plus de surveiller la route provinciale. Ce corps de police a à sa disposition deux autos-patrouille.

Notre département des incendies possède une pompe 1959, avec réservoir de 500 gallons d'eau, et nos pompiers volontaires au nombre de 19 font un magnifique travail de telle sorte que notre Ville jouit d'un taux d'assurance avantageux.

Notre département des travaux-publics est formé de trois employés permanents qui répondent efficacement à nos besoins actuels. Ce département a à sa disposition, un camion léger pour le transport des matériaux. La Ville envisage d'acheter un terrain de quatre arpents carrés pour un entrepôt municipal.

Notre secrétariat est des mieux organisé. Un comptable agréé et quatre employés voient à l'administration de plus de 8,000 subdivisions.

Saint-François a eu ses difficultés, certes, mais depuis, l'administration actuelle a constaté les défaillances et a su s'adjoindre des employés qui savent respecter les principes des administrateurs.

Le rôle d'évaluation est fait sur une base scientifique et les propriétés sont évaluées à leur valeur réelle.

Notre taux de taxe foncière est de 40 cents le cent dollars d'évaluation. L'entretien des rues, l'éclairage et la cueillette des ordures ménagères deux fois la semaine sont payés par ce fonds. La taxe spéciale d'aqueduc est de 17 cents le cent dollars d'évaluation. La fourniture de l'eau est de \$30.00 par année et les différents services riverains tel qu'aqueduc, égout et rue sont taxés au pied de front.

La population de Ville de Saint-François étant de classe moyenne, la valeur des propriétés est aussi moyenne, soit \$10,000.00. Les terres en spéculation sont évaluées à \$500.00 l'arpent seulement et avec ces perceptions, la ville procure à ses citoyens les services désirés. Cette appréciation nous la constatons tous les jours, par le bel esprit d'entente qui règne dans la population, et cette appréciation se reflète au conseil de la Ville où il existe la plus belle entente qui puisse exister dans un tel organisme.

Notre plan d'urbanisme et de zonage sera prêt d'ici avril 64; depuis 2 ans nous l'avons retardé à cause du plan demandé par la corporation Interurbaine.

Les spéculateurs et les promoteurs de projets semblent satisfaits, ils sont tous traités sur un même pied. Ils savent qu'ils ont besoin du conseil de Ville et que la ville a besoin d'eux. Nous n'avons pas craint d'investir les capitaux nécessaires pour procurer les services à tous ceux qui ont présenté des plans montrant un actif pour la ville.

Notre territoire ne s'est peut-être pas développé au même rythme que celui de certaines autres villes, ce phénomène est dû à notre situation géographique et à l'insuffisance de bonnes voies de communication.

La nouvelle route 18 et le nouveau pont sur la rivière des Mille Îles vont grandement favoriser la partie ouest. Pour ce qui est de l'est, le doublement du pont Pie IX aiderait énormément, mais ce seulement en attendant la vraie solution, la construction d'un pont à la

hauteur de la Montée du Moulin dans la Ville de Saint-François, qui est à peu près vis-à-vis le boulevard Omer Gaucher, à Montréal, quartier Rivière des Prairies.

Face à ce développement, nous avons demandé des plans pour doubler la capacité de notre usine de filtration, ce qui ne sera pas dispendieux, notre machinerie et tuyauterie ayant été prévues pour 2,000,000 de gallons par jour, nous n'avons qu'à doubler nos bassins de sédimentation.

L'augmentation du rôle de perception permettra d'étendre tous les services que nous possédons à ces nouveaux résidents, probablement en ajouter des nouveaux tout en maintenant le taux de la taxe au niveau actuel.

Saint-François fait partie d'un tout géographique aux portes de la métropole. Nous tenons à ce que notre Ville, qui possède le plus grand territoire, apporte sa coopération à l'ensemble de l'Ile Jésus qui est certainement le plus beau territoire de notre belle province.

Le conseil de comté a réglé avec succès les problèmes du temps qui étaient la confection et l'entretien des routes et des cours d'eaux verbalisés.

La Corporation Interurbaine a continué ce travail jusqu'à ce jour avec le même succès:- à preuve la distribution de la taxe de vente, le contract accordé à la firme Claude Lahaie pour la préparation d'un plan de réseau routier sur toute l'Ile et l'acceptation du principe de ce même plan.

Posons la question:- d'où vient le malaise à la corporation interurbaine? Est-ce la mésentente entre les municipalités la corporation interurbaine? Est-ce la mésentente entre les municipalités voisines? Je ne crois pas, et comme preuve:- L'entente intervenue entre Vimont, Pont Viau, Laval des Rapides et Chomedey pour la construction d'une usine d'épuration. La vente d'eau par Pont-Viau aux villes voisines, la vente d'eau de Ste-Rose à ses voisins, la vente d'eau de Saint-François à Duvernay, la vente d'eau de Chomedey à ses voisins, etc, etc. Tous ces contrats se sont réalisés de gré à gré, la régie des services publics n'ayant eu à intervenir en aucun cas. D'ailleurs nous voyons tous les jours l'entre-aide des différents corps policiers et même de pompiers à la grandeur de l'Ile. Prenons pour acquis, basés sur des faits réels, que l'entente existe entre les municipalités; d'où vient l'idée d'une restructuration et qui en sont les promoteurs?

A ce que je sache, cette idée n'a pas germé dans la population; elle est toute nouvelle et dispose de moyens qui la font progresser à pas de géant. Si la population de l'Ile Jésus qui est une population jeune, dynamique et éveillée à tous les problèmes n'a pas songé à se donner d'autres cadres administratifs, c'est qu'ils sont satisfaits des cadres existants. À certains endroits il y a de la confusion, mais ce n'est certes pas dû aux cadres administratifs mais bien à l'administration.

Aujourd'hui, comme toujours, certaines administrations publiques semblent rencontrer tous les problèmes alors que leurs voisins règlent les mêmes problèmes rapidement à la satisfaction de tous les contribuables comme si de rien n'était, à laisser croire au grand public que ces villes ne vivent pas au rythme du siècle présent.

Je considère que l'aspect humain du problème

doit compter pour beaucoup.

La population de l'Ile ayant triplé depuis 10 ans, les nouveaux résidents ont choisi d'aller vivre au centre, à l'ouest ou à l'est, dans différentes municipalités selon leurs goûts, leur capacité de payer et leur idéal. Sur ce plan, je vois mal une autorité dire à sa population; vous avez fait erreur en choisissant telle ou telle municipalité pour y vivre.

Sur le plan économique, je n'y vois pas plus d'avantage et ce, non seulement pour Saint-François, mais pour toutes les villes. Indépendamment du taux de taxe qui varie d'une ville à l'autre et des services aussi variables d'une ville à l'autre, je ne vois pas le crédit de toutes les villes étant engagé à sa capacité raisonnable partout, et c'est bien qu'il en soit ainsi, permettre un plus grand pouvoir d'emprunt s'il est réuni, le taux d'évaluation restant le même, à moins que le crédit de cette agglomération ne serve qu'à une partie au détriment du reste.

Il est exact que les territoires des villes sont bien différents, quelques unes sont grandes et très peu bâties et d'autres petites et complètement développées, au point qu'elles ne peuvent plus s'aggrandir mais est-ce qu'il est nécessaire qu'une ville émette à tous les ans X permis de construction? Est-ce que la population est plus ou moins heureuse dans une ville qui n'a plus d'espace pour se développer que dans une autre ville ou 85% de son territoire est encore en champs.

Si la question a déjà été posée, je ne crois

pas que les populations se soient prononcées, dans ces villes où on ne peut plus ajouter de résidences, il y en a certainement qui devraient être remodelées.

Pour résumer, la situation actuelle sur l'Ile est comme suit:- Les cadres administratifs sont bons, l'entente entre les municipalités est cordiale, les populations de chacune de ces municipalités sont satisfaites des services fournis pour le dollar de taxe qu'elles payent.

Maintenant, voyons ce que nous devons faire pour l'avenir immédiat de cette population de 140,000 habitants et de 1,200,000 lorsque tout le territoire sera construit.

Tout en constatant que le délai accordé à votre commission d'étude est beaucoup trop court, il faudrait beaucoup plus de temps pour décider de l'avenir d'une telle population si on veut le faire sérieusement mais je respecte l'autorité qui a constitué votre commission et je me soumetts de bonne grâce au délai fixé.

Tout d'abord permettez-moi de féliciter notre député J. Noel Lavoie d'avoir eu une idée neuve et de l'ardeur qu'il met à la faire progresser, il nous force à regarder le problème et à l'étudier pour trouver une solution.

Voici mes suggestions:-

QUE la corporation interurbaine ait les pouvoirs d'imposer les règlements nécessaires au bien-être présent et futur de tous les citoyens de l'Ile, comme exemple:- Les villes qui possèdent

de grands territoires devraient être obligées de prévoir les grands espaces verts, les parcs régionaux, les plages publiques, les golfs publics, les clubs nautiques, les terrains d'aviation etc, cela réduirait les espaces à bâtir et les différences d'étendues entre certaines villes seraient de beaucoup diminuées. Pour ce qui est du financement de ces terrains, je vois deux manières:-

Que la corporation ait un fonds pour se procurer ces terrains, alors les commissaires devront être responsables au peuple.

QUE la ville, dans laquelle un tel terrain est située, administre ce terrain par un budget spécial formé d'une contribution per capita de la population desservie.

S'il est prouvé, après essai loyal, que la corporation ne peut remplir cette fonction, que l'autorité supérieure nomme une personne en autorité pour arriver, dans un avenir rapproché, à l'uniformisation de tous les règlements comme:- règlements de construction, de police, de taxe d'affaires etc... pour en arriver à une île, une ville, solution logique lorsque tout le territoire sera bâti. Si, au contraire, l'île est divisée en deux ou trois villes, nos enfants auront à reprendre le problème d'aujourd'hui qui sera rendu bien plus difficile par l'accroissement de la population, nous n'avons qu'à regarder les problèmes de l'île voisine pour s'en rendre compte.

En résumé, Saint-François est contre les annexions sous toutes leurs formes; premièrement parce que la population de notre Ville, qui est un développement, a besoin des services à sa porte:

deuxièmement pour les raisons économiques examinées plus haut et troisièmement pour respecter le choix que la population a fait de venir vivre à Saint-François.

J'ai préparé moi-même ce mémoire préliminaire, faute de temps à accorder à des compétences pour faire un travail sérieux, et ce mémoire est approuvé à l'unanimité par le conseil de notre Ville.

Espérant que cet exposé rendra service à la population de Saint-François, en particulier, et à celle de toute l'île, en générale.

Je vous remercie Messieurs de votre bienveillante attention.

Marcel Villeneuve, maire.

N.B. S'il vous était loisible de visiter notre territoire, cela nous ferait grand plaisir et nous sommes à votre entière disposition en aucun temps.